



**REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du NORD**

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du vendredi 09 juin 2023**

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 31 mai 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence de Sylvia Potier, en remplacement d' Aymeric ROBIN, Maire

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>	<b>Présent(s) :</b> Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Laetitia Millecamp, Marie-Josée Paillousse, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Emeline Kessler, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher et Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert, Jean Claude Priez	
<b>Présents 25 / 33 Pouvoirs : 06 / 33</b>		
<b>Votants 31 / 33</b>		
<b>Secrétaire de séance</b> Patrick Trifi	<b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à :</b> Aymeric Robin à Patrick Trifi, André Couplet à Sylvia Potier, Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Jeanne Barbieux à Marie-Josée Paillousse, Agathe Mahmoudi à Laetitia Millecamp, David Belurier à Véronique Hubert	
	Absent (es) excusés (es) : Eddy Zdziech	Absent (es) : Hayette Ait Kaddour
<b>DELIBERATION 2023.04.02</b>	<b>Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection Sénatoriale du 24 septembre 2023</b>	

Vu l'arrêté préfectoral fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,

Vu le Code électoral et notamment ses articles L279 à L293, R131 à R148,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-11, L2121-2, L2121-15 à L2121-18, L2121-20, L2121-23, L2121-25, L2121-26 et L2122-17,

Vu le décret 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu la circulaire NOR/INTA/IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu que dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, chaque conseil municipal mentionné à l'annexe de l'arrêté préfectoral précité procède à l'élection des suppléants suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Vu les articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, le conseil municipal de la commune de Raismes s'est réuni le 9 juin 2023 à 19h, en vue de la désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le conseil municipal, d'un effectif légal de 33 élus, avec un nombre de délégués de droit 33 et de suppléants à élire 9

Considérant qu'au conseil municipal du vendredi 9 juin 2023 étaient présents les conseillers municipaux suivants: Potier Sylvia, Trifi Patrick, Kaczor André, Cochy Nadine, Warmoes Eric, Lippert Karine, Mottier Jean-Paul, Bramme Annette, Millecamp Laetitia, Paillousse Marie-Josée, Evrard Patrick, Birembaut Jean-Paul, Looten Jean Marc, Monchicourt Eric, Ibanez Jérôme, Nassar Marie-Louise, Tounsi Eric, Florent Carine, Kessler Émeline, Hubert Véronique, Renard Florian, Bouaoud Maklouf, Lambert Philippe, Priez Jean-Claude, Boucher Mélissa. Qu'étaient absents et représentés les conseillers municipaux suivants : Robin Aymeric, Dusautois Jocelyne, Barbieux Jeanne, Couplet André, Mahmoudi Agathe, Bélurier David et qu'étaient absents non représentés : Zdziech Eddy, Ait Kaddour Hayette

**Vu l'absence de M le maire et** en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, son remplacement est assuré par Potier Sylvia

**Vu la mise en place du bureau électoral,** en l'absence du maire, Potier Sylvia, en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, a ouvert la séance.

Vu l'article L 2121-15 du CGCT, Trifi Patrick a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Vu l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant, en l'occurrence Mme Potier Sylvia, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés : Marie-Josée Paillousse, Nadine Cochy et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Florian Renard, Mélissa Boucher

**Vu le mode de scrutin,** qui précise que dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit et il n'est procédé qu'à l'attribution de sièges de suppléants.

Vu les articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant qu'avant l'ouverture du scrutin, Potier Sylvia a constaté que 1 liste de candidats avait été déposée. Un exemplaire a été joint au procès-verbal.

Vu le déroulement du scrutin conformément à la législation, à sa fin, Potier Sylvia a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### **Vu les résultats de l'élection des suppléants**

Nombre de conseillers présents et représentés : 31

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ( abstention) : 00

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 31

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 00

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 03

Nombre de suffrages exprimés : 28

Considérant le nom de la seule liste « Raismes au cœur »

Considérant les suffrages obtenus 28

Nombre de suppléants obtenus 09

**Vu la proclamation faite par Mme Potier Sylvia** des élus suppléants les candidats des listes dans l'ordre de présentation sur la seule liste présentée « Raismes au cœur » : M. Cher René, Mme Wannepain Micheline, M. Lucas Christophe, Mme Guepin Liliane, M. Wibault Richard, Mme Rassoul Louisa, M. Verchain Gérard, Mme Opiola Charline, M. Meresse Pascal Potier Sylvia, après la proclamation de leur élection, n'a constaté aucun refus des suppléant(s). La liste des délégués et suppléants de la commune est établie conformément à la feuille nominative jointe au présent procès-verbal.

### **Vu le choix de la liste des suppléants par les délégués de droit**

Considérant que dans les communes de 9 000 habitants et plus, Potier Sylvia a rappelé que les délégués de droit présents, qui ne peuvent refuser leur mandat, doivent faire connaître au bureau électoral, avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront. Il a aussi indiqué que si un conseiller municipal a également la qualité de député, sénateur, conseiller régional, ou conseiller départemental, son remplaçant doit faire connaître selon les mêmes modalités la liste sur laquelle sera désigné son suppléant. Aucune observation n'a été faite

**Vu le procès-verbal**, dressé et clos le 9 juin 2023 à 19 heures et 45 minutes, rédigé en triple exemplaire, a été, après lecture, signé par le remplaçant du maire, Mme Potier Sylvia, et les autres membres du bureau et le secrétaire : MM./Mmes Marie-Josée Paillousse, Nadine Cochy, Florian Renard, Mélissa Boucher et Patrick Trifi

Sur proposition de la Présidente de séance, Sylvia Potier, en remplacement de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** que le bureau électoral est composé comme suit : en l'absence du maire, son remplaçant est Mme Potier Sylvia, et en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, elle a ouvert la séance. M.Trifi Patrick a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal ( art L 2121-15 du CGCT) et le bureau électoral est présidé par Mme Potier Sylvia, en remplacement du maire, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés : Mmes Marie-Josée Paillousse, Nadine Cochy, et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM./ Florian Renard, Mélissa Boucher

Une seule liste a été déposée en vue de l'élection des délégués sénatoriaux : « Raismes au cœur », à l'issue du scrutin, ont été déclarés élus :

\*les délégués de droit, conseillers municipaux en exercice :

Robin Aymeric, Potier Sylvia, Trifi Patrick, Kaczor André, Cochy Nadine, Warmoes Eric, Lippert Karine, Mottier Jean-Paul, Bramme Annette, Millecamp Laetitia, Couplet André, Paillousse Marie-Josée, Dusautois Jocelyne, Barbieux Jeanne, Evrard Patrick, Birembaut Jean-Paul, Looten Jean Marc, Monchicourt Eric, Ibanez Jérôme, Nassar Marie-Louise, Tounsi Eric, Florent Carine, Kessler Émeline, Mahmoudi Agathe, Bélurier David, Hubert Véronique, Renard Florian, Zdziech Eddy, Bouaoud Maklouf, Lambert Philippe, Ait Kaddour Hayette, Priez Jean-Claude, Boucher Mélissa

\*les suppléants élus :

M. CHER René, Mme WANNEPAIN Micheline, M. LUCAS Christophe, Mme GUEPIN Liliane, M. WIBAULT Richard, Mme RASSOUL Louisa, M. VERCHAIN Gérard, Mme OPIOLA Charline, M. MERESSE Pascal

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,  
Le Maire  
Aymeric ROBIN**

Signé par le Maire le 20 juin 2023 Transmis et reçu en préfecture le 20 juin 2023 Publié le 20 juin 2023
--